



COMPTE-RENDU SOMMAIRE -
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 4 AVRIL 2018

Date de Convocation : *L'an deux mille dix-huit, le quatre avril, à 19 heures ,*
27/03/2018

Date d'affichage
9/04/2018

Nombre de Conseillers
En exercice : 26
Présents : 20
Votants : 24

Le Conseil Municipal de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, salle des mariages, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Roland GUICHARD**, maire de Parmain.

M. Manchet, Mme Aubert-Druel, Mme Bouchet, M. Kisling, Mme Mourget, M. Pascal, M. Ponnet, Melle Portier, M. Wambecke, Melle Gourbeault, Mme Desry, M. De Jong, M. Landrin, Mme Bou-Anich, M. Amirault, Mme Mennel, M. Deshayes, Mme Defosse, Mme Herrmann (arrivée à 19h23).

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Mme Dodrelle (P/M. le Maire), M. Pigné (P/M. Pascal), M. Faucomprez (P/M. Kisling), M. Scuiereb (P/M. Deshayes).

ABSENTS EXCUSES : Mme Chazal-Mathieu, M. Deck.

Monsieur Ponnet a été désigné Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe de l'absence pour maladie de M. Hébral Directeur Général des Services, remplacé par Madame LE RUYET ici présente. Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

Procès-verbal de la séance du 16 janvier 2018 :

Monsieur Deshayes s'interroge sur le titre de Monsieur Pascal, adjoint au maire. Lors du conseil municipal la délégation proposée à M. Pascal était « le développement économique ». La modification sera apportée sur le Procès Verbal.

Aucune autre observation n'étant formulée, celui-ci est donc adopté à l'UNANIMITE.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions du maire, prises en vertu des articles 2121-21 et 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les observations suivantes sont formulées :

Monsieur Deshayes demande des compléments d'information sur les décisions n°17 et 18, Prestations de service (salage et éclairage public) pour le compte de la Résidence du Parc de Parmain.

Monsieur le Maire lui répond qu'elles existent depuis 20 ans, pour le salage le coût est défini tous les ans selon le nombre de sorties et pour l'éclairage selon les factures reçues, il s'agit du prix coûtant payé par la commune.

Monsieur Deshayes demande s'il y a d'autres exemples similaires ?

Monsieur le Maire lui répond « oui » au niveau de l'assainissement (interventions prises en charge par la ville en régie pour un moindre coût), également dans les zones privées lors de mise à disposition de bennes pour l'entretien des haies, place des fêtes par exemple.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu des décisions du maire est ADOPTE.

Arrivée de Mme Herrmann à 19h23.

1) Débat d'orientations budgétaires 2018

En application de l'article L2312.1 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un débat a lieu en Conseil municipal sur les orientations générales.

Les documents suivant sont annexés à la présente notice :

- Balance générale du budget – compte administratif 2017 (annexe n°1)
- Etat de la dette (annexe n°2)
- Affectation du résultat (annexe n°3)
- Rapport sur les orientations budgétaires 2018 (annexe n°4)

L'état n°1259 de notification des taux d'imposition 2018 et l'état n°1386bis TH sur les renseignements statistiques du rôle d'imposition pour la taxe d'habitation en 2017 n'ayant pas été communiqués par les services de l'Etat.

Le Conseil municipal,

⇒ **PREND ACTE** du Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2018.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du conseil de rajouter une question qui normalement devait passer au conseil municipal du 10 avril 2018 concernant la désignation de 2 délégués au groupement de commande des copieurs. Une Commission d'Appel d'Offres étant organisée le 10 avril 2018 à l'Isle-Adam, il sera trop tard si nous ne débattons pas ce soir.

Le conseil municipal **ACCEPTE** cette question.

2) Désignation de 2 représentants de la ville pour le groupement de commande du matériel de reprographie

Lors du conseil municipal du 16 janvier 2018, un accord de principe a été acté pour participer au groupement de commande du matériel de reprographie avec la Communauté de Communes.

Madame Dodrelle et Madame Mourget sont candidates, au titre de déléguées communautaires.

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit uniquement du marché reprographie, nous n'entrerons dans ce marché que lorsque nos contrats seront périmés.

Madame Herrmann s'étonne qu'il n'y ait pas de mixité.

Monsieur le Maire informe qu'il n'y a pas d'obligation.

A L'UNANIMITE

- **ACCEPTE** la constitution d'un groupement de commande, entre la ville de L'Isle Adam, la ville de Méry-sur-Oise, la ville de Parmain et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêt en vue de la passation du marché public de location et la maintenance de matériels de reprographie et logiciels associés.
- **NOMME** les représentants de la ville dans le cadre de ce groupement de commandes : Titulaire : Madame Dominique MOURGET – Suppléant : Madame Nicole DODRELLE
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive de ce groupement de commande.

- **Informations** :

Remerciements de l'association « Partir détente » qui réserve la salle pour leur assemblée générale, ils remercient le personnel communal ainsi que l'élu en charge de ce secteur, et de l'association « Aped l'espoir » pour la subvention octroyée en 2017.

Une minute de silence est sollicitée par Monsieur le Maire en mémoire de Monsieur Patrick Valent-Falandry conseiller municipal, décédé dernièrement ainsi que de Monsieur Francis DENIS ancien conseiller municipal, qui a beaucoup donné de son temps durant de nombreuses années à la ville de Parmain.

Après cet hommage, l'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 21h15.



Roland GUICHARD

Maire de PARMAIN,